

**www.e-rara.ch**

## **Manuel de l'étranger qui voyage en Suisse**

**Halder, Laurenz**

**A Zurich, 1790**

**Zentralbibliothek Zürich**

Shelf Mark: ZF 8140

Persistent Link: <https://doi.org/10.3931/e-rara-82824>

[Zernez. - Zwingen.]

---

### **www.e-rara.ch**

Die Plattform e-rara.ch macht die in Schweizer Bibliotheken vorhandenen Drucke online verfügbar. Das Spektrum reicht von Büchern über Karten bis zu illustrierten Materialien – von den Anfängen des Buchdrucks bis ins 20. Jahrhundert.

e-rara.ch provides online access to rare books available in Swiss libraries. The holdings extend from books and maps to illustrated material – from the beginnings of printing to the 20th century.

e-rara.ch met en ligne des reproductions numériques d'imprimés conservés dans les bibliothèques de Suisse. L'éventail va des livres aux documents iconographiques en passant par les cartes – des débuts de l'imprimerie jusqu'au 20e siècle.

e-rara.ch mette a disposizione in rete le edizioni antiche conservate nelle biblioteche svizzere. La collezione comprende libri, carte geografiche e materiale illustrato che risalgono agli inizi della tipografia fino ad arrivare al XX secolo.

---

**Nutzungsbedingungen** Dieses Digitalisat kann kostenfrei heruntergeladen werden. Die Lizenzierungsart und die Nutzungsbedingungen sind individuell zu jedem Dokument in den Titelinformationen angegeben. Für weitere Informationen siehe auch [Link]

**Terms of Use** This digital copy can be downloaded free of charge. The type of licensing and the terms of use are indicated in the title information for each document individually. For further information please refer to the terms of use on [Link]

**Conditions d'utilisation** Ce document numérique peut être téléchargé gratuitement. Son statut juridique et ses conditions d'utilisation sont précisés dans sa notice détaillée. Pour de plus amples informations, voir [Link]

**Condizioni di utilizzo** Questo documento può essere scaricato gratuitamente. Il tipo di licenza e le condizioni di utilizzo sono indicate nella notizia bibliografica del singolo documento. Per ulteriori informazioni vedi anche [Link]

La ville a un petit- & un grand-conseil, composé de 36 membres, où préside le banneret. Douze membres du petit-conseil, avec l'assistance de 8 membres du grand-conseil, prennent soin du courant des affaires, ayant une très-bonne police & de bons réglemens publics.

Il y a un bain près de la ville, qui est très-fréquenté.

**YVONAND.** Village paroissial du bailliage de Grandson. En 1532. les habitans de cet endroit embrassèrent la religion réformée, à la pluralité des voix. On découvrit autrefois dans le voisinage un paviment Romain, fait en forme de dés de plusieurs couleurs.

**ZERNEZ.** Grande & principale communauté du ressort d'ob Valtafna, dans la haute juridiction de la basse-Engadine, de la Ligue de la Maison-Dieu, sur la rivière de l'Inn. Il y a une belle église en cet endroit, qui fut bâtie en grande partie par un nommé de Planta, qui se repaïssoit de la vaine espérance d'attirer les habitans de ce lieu à la religion Catholique, pour l'amour de son édifice. Le château de Wildenberg est situé dans le voisinage, & à une petite distance de là il y a une ancienne, mais forte tour, qui sert d'archives, d'arsenal & de prison pour la communauté. A l'ouverture de la vallée de Fuldera il y a encore une tour avec une fortification de murailles, que le duc de Rohan fit construire pour sa propre sûreté pendant les troubles de la république des Grisons. Il y a une route qui conduit de Zernez par la vallée de Fuldera dans le Münster-Thal, & deux chemins qui vont par Freel & Lavin dans le territoire de Worms.

**ZIEGELBRUGG.** Pont couvert sur la Linth, où l'on paye le-péage à Glaris.

**ZIZERS.** Bourg bien bâti & peuplé, de religion mixte. C'est un des IV villages qui font une haute juridiction de la Ligue de la Maison-Dieu, à côté du Rhin. Cette contrée est très-fertile en vin & en bled. En 1622. les Espagnols brûlerent une partie considérable de ce bourg à leur passage, après que les habitans du Prettigau leur avoient tué l'année précédente 145 hommes, lorsqu'ils vouloient donner l'assaut aux parapets de Prettigau.

**ZOFINGEN.** Ville très-bien située & bien bâtie, sur la

Wigger, dans le Canton de Berne. On prétend que c'étoit *Tobinium*, une des douze villes que les anciens Helvétiens brûlerent de plein gré, du temps de Jules-César. La ville de Vindonissa qui étoit voisine l'empêcha toujours de devenir fort considérable. C'est dans le X. siècle que ce bourg fut environné de murailles, afin de pouvoir mieux résister aux incursions des Huns & d'autres peuples, & les rois de Bourgogne le donnerent à titre de fief aux comtes de Spitzenberg qui étoient dans le voisinage. Lorsque le royaume de Bourgogne passa à l'empire d'Allemagne, en 1038., Zofingue devint ville libre d'empire, mais elle eut le malheur d'être hypothéquée ou vendue par l'empereur aux comtes de Frobourg & de Hohenberg. Telle fut sa destinée, lorsque l'empereur Frédéric II. & ses partisans furent excommuniés par le Pape. Il y avoit alors des Dominicains dans la ville, auxquels les comtes firent bâtir un couvent. On prétend que ces moines formerent le projet de livrer la ville aux ennemis de l'empereur & des comtes. Le projet ayant été découvert, les comtes, pour punition exemplaire, firent pendre les Dominicains aux murailles de la ville, & convertirent le couvent en collégiale; Ulrich, comte de Frobourg, en fut le premier prévôt en 1245. L'ancien mot qui servoit de signal à la trahison, est encore répété de notre temps, certains jours de l'année, par le guet qui crie les heures pendant la nuit: *Daber gadt er*. Pendant le long interrègne, la ville se rendit en 1258., sans ses privilèges, au comte Rodolfe de Habsbourg, & en 1274., le comte Louis de Frobourg & de Hohenberg céda tous ses droits à la comtesse de Frobourg, épouse de l'empereur Rodolfe, la ville devant toujours rester ville libre de l'Empire. Mais lorsqu'après la mort de l'empereur Rodolfe, elle prêta le serment de fidélité à Adolfe de Nassau, nouvellement élu empereur, le duc Albrecht d'Autriche fit assiéger la ville, & la força de se rendre à la maison d'Autriche. La ville resta ainsi sous ses maîtres jusqu'au concile de Constance, temps auquel les Bernois prirent la ville au duc Frédéric. Les habitans de Zofingue rendirent d'importans services à l'Autriche pendant qu'ils furent sous sa domination, & perdirent un grand nombre de braves bourgeois dans les guerres qu'ils eurent contre les confédérés Helvétiques. A la bataille de Sempach,

en 1386., leur Avoyer Nic. Dut qui portoit la bannière, se trouvant engagé dans la mêlée, entouré d'ennemis, & prévoyant qu'il lui seroit impossible de la sauver, arracha le pavillon de l'épars, le prit dans sa bouche & se défendit jusqu'à ce que ses blessures le firent tomber en défaillance. Ce ne fut qu'après sa mort, que ses concitoyens (après avoir obtenu des vainqueurs la permission d'enterrer leurs morts) le lui arrachèrent de la bouche. En 1381. le duc Léopold fit faire un magnifique tournois dans cette ville, auquel assistèrent 660 casques couronnés.

Lorsque cette ville se rendit à Berne, elle se réserva beaucoup de privilèges. Elle est gouvernée par 2 Avoyers avec un petit conseil de 12 membres & un grand conseil de 40. Tous les 2. ans l'Avoyer régnant prête, au nom de la ville de Zofingue, le serment de fidélité devant le grand conseil de la république de Berne. Cet endroit étoit autrefois plus grand qu'il n'est aujourd'hui, ayant eu le malheur d'être diminué par de fréquens incendies. La plupart des bourgeois vivent présentement de leurs fabriques, & les autres, de la culture des terres.

Une bibliothèque publique & un cabinet de médailles y furent établis en 1695.

En 1528. le prévôt céda à la république de Berne la collégiale avec tous ses revenus, qui sont perçus par un Intendant de Berne, & dont une partie est employée à l'entretien des pasteurs, des écoles & des pauvres qui voyagent.

ZOLLBRUGG (*die obere*). Pont sur la rivière de la Lanquart, où l'Evêque de Coire perçoit le péage. Il est situé dans la haute juridiction des quatre villages de la Ligue de la Maison-Dieu.

ZOLLBRUGG (*die untere*). Pont sur le Rhin, où l'on paye le péage, appartenant à la communauté de Malanz, dans la Ligue des X Jurisdictions.

ZOLLIKON. Gros village paroissial épars dans le grand bailliage de Küfsnacht. Il y avoit autrefois dans le voisinage, sur le goldenen Halden, un château & maison-fouche des nobles de Cholinkoven, ou de Zollikon. Pendant l'ancienne guerre de Zurich, en 1443. 44. & 45. les confédérés Helvétiques endommagèrent fort cet endroit par le pillage & par le feu.

ZÜRICH. Le premier Canton & république du Corps Helvétique, qui, comme lieu préfidial, convoque les diètes & envoie des lettres circulaires, quand il s'agit des affaires générales & de celles qui sont communes aux Cantons. Il est borné à l'orient par la Thourgovie & le Toggenbourg; au midi par le bailliage d'Uznacht, par Rapperschweil & par les Cantons de Schweitz & de Zoug; à l'occident par les provinces libres & le Comté de Baden; au nord par la Suabe & le Canton de Schaffhouse. Il a environ 16 lieues en longueur & autant en largeur. L'industrie de ses habitans fait que son terrain ingrat est fertile pour la nourriture du bétail, pour le blé & le vin; & ses manufactures florissantes le rendent fort peuplé, industriel & riche. Les rivières du Canton sont: la Limmat, la Sihl, la Thour, la Töfs, la Glatt & le Rhin. Ses lacs sont: le lac de Zurich, celui de Greiffen-Sée, de Pfeffiken, le Katzen-Sée (lac des chats), le Törler-Sée, & encore quelques autres plus petits, qui seroient tous fort poissonneux si l'on en prenoit bien soin.

Tout le Canton est de la Religion réformée, & c'est ici qu'est l'église matrice de tous les réformés, puisque Ulric Zwingle y commença la réformation en 1519—1524. Zurich étant une ville libre de l'Empire, elle entra en 1351. dans l'alliance perpétuelle avec Lucerne, Uri, Schweitz & Unterwalden, & obtint le premier rang à cause de son ancienneté & de son grand crédit. Tout le Canton est divisé en 37 bailliages, qui sont tous sujets de la ville, & qui sont gouvernés par des membres du conseil; savoir, 19 par des membres du petit-conseil, qui demeurent dans la ville, & les autres par des membres du grand-conseil, qui demeurent dans des châteaux ou maisons destinées pour les baillis à la campagne. Outre ces bailliages, il y a encore la ville de Stein sur le Rhin, Winterhour, & quelques seigneuries hors du Canton. C'est le peuple, c'est-à-dire, tous les bourgeois de Zurich, divisés en XII tribus avec la société des nobles, qui fait les loix constitutives de la république; mais le conseil des CC, qui est Souverain, peut faire ou abolir des loix sans autre instance. Chaque tribu a XII hommes, & la Société des nobles XVIII, qu'on appelle *supérieurs* de la tribu; lorsque l'un d'eux vient à mourir, on en élit sans délai un autre de la

même tribu, & les supérieurs de la tribu dont étoit le mort ont le droit de suffrage. Ces XII tribus fournissent chacune 2 tribuns dans le petit-conseil, mais la société des nobles donne 4 membres, appellés *Constafelherren*. Il faut ajouter à ces tribuns un conseiller de chaque tribu, deux de la susdite société des nobles, & 6 conseillers qui sont pris indifféremment de toutes les tribus, à la discretion de ceux qui les élisent, c'est pourquoi on les appelle *conseillers d'élection libre*. L'élection de tous ces conseillers appartient au grand-conseil, qui a aussi le droit d'élire les bourguemestres & les autres chefs de la république. Les 2 bourguemestres, XXIV tribuns (parmi lesquels sont compris 4 pro-consuls (ou *statthalter*) & XXIV conseillers forment le petit-conseil des L, qui prend soin des affaires courantes, de la police & des causes civiles & criminelles. L'élection des tribuns appartient aux bourgeois de la tribu où le tribun vient à manquer. L'emploi des conseillers du grand-conseil est à vie; mais les conseillers du petit-conseil sont élus de nouveau tous les six mois, savoir, les tribuns par les tribus, les bourguemestres & les conseillers par le grand-conseil.

Le peuple destiné à la défense du pays est divisé en 20 régimens d'infanterie, 8 escadrons de carabiniers, 4 compagnies de chasseurs & 8 compagnies d'artillerie, dont chaque soldat & officier fait son quartier d'assemblée, ayant chacun leur uniforme & leurs armes. Son contingent pour l'armée confédérale de défense est d'un général & de 1400 hommes.

Les armes de la république sont un écu taillé obliquement d'argent & d'azur.

ZÜRICH. Ville capitale du Canton de ce nom, la plus grande de toute la Suisse, après celle de Bâle, & dans une situation des plus agréable, où le lac de Zurich dégorge la Limmat, qui, un peu au-dessous de la ville, reçoit la Sihl qui vient se confondre avec elle. Ces deux rivières & d'autres, dirigées par des canaux artificiels, transforment en îles la plus petite moitié de la ville, un faubourg & deux promenades publiques; étant d'ailleurs d'une utilité extraordinaire pour se procurer facilement beaucoup de choses nécessaires, ainsi que pour mettre en mouvement des roues de moulins & autres machines de cette espèce. L'ancienneté de la

ville remonte à des temps incertains. Sous les Romains elle étoit STATIO. XL. TVRICENSIS, dans les Gaules ; c'est ce qu'on peut prouver par une tombe qui fut déterrée de la place des tilleuls (Lindenhof) en 1747. & qui est à présent dans la bibliothèque.

Il est vraisemblable qu'il y eut autrefois un château Romain sur cette hauteur, habité par les baillis de l'Empire, sous les empereurs Carolingiens & l'Empire. Le roi Louis l'Allemand fonda dans le IX. siècle un chapitre & Abbaye de Dames avec le droit de régale, pour ses filles Hildegarde & Emma, lorsqu'il y avoit déjà un chapitre de chanoines dans la ville. Le TVRICVM d'alors étoit divisé en trois classes, 1. les sujets des chanoines, 2. les sujets de l'Abbaye princière, 3. la noblesse & les citoyens libres de l'Empire, qui étoient gouvernés par les baillis de l'Empire. Le gouvernement étoit divisé entre le bailli Impérial de l'Empire & l'Abbesse, en telle manière, que dans un *mallus* public, où le peuple pouvoit tout voir & entendre, l'Abbesse avoit la préséance, lorsque le différent regardoit ses sujets ; mais lorsqu'il y avoit justice pour d'autres personnes, c'étoit le bailli de l'Empire, ou le comte, qui y présidoit. Ce *mallus* existoit encore en 945. Ce ne fut que dans le X. ou XI. siècle qu'on établit un conseil de ville de 36 hommes, dont 12 gouvernoient l'espace de quatre mois, sous la préséance du bailli de l'Empire ; mais dans des cas graves ils appelloient encore 100 bourgeois pour assister à leurs délibérations. Parmi ces 36 conseillers il y en avoit XII nobles & XXIV honnêtes bourgeois & gens de métiers. A la fin du XI. siècle, l'empereur accorda l'administration des revenus de la ville & des deux chapitres à la maison princière de Zähringue. Après l'extinction de cette maison en 1218. Zurich acquit plus de considération, & l'empereur Frédéric II., à qui la ville avoit rendu de fidèles services contre les intrigues des papes, la récompensa par de grands privilèges, au moyen desquels elle fut se détacher de la domination des deux chapitres ecclésiastiques.

Alors la maison d'Autriche reclamoit le droit seigneurial héréditaire de protection sur la ville & les chapitres ; mais elle trouva opposition de la part de tous les trois partis, tellement qu'en 1290. le duc Albert I. pour se venger, fit la

guerre contre les Zuricois, & en 1293. étant empereur, il vint mettre le siège devant Zurich, à l'instigation de la ville de Winterthour; mais les filles & les femmes de Zurich, pour en imposer à l'empereur, se travestirent en soldats & se promenoient sur les ponts de la ville; l'empereur qui les vit du haut de la montagne de Zurich, crut effectivement qu'il y avoit une nombreuse armée dans la ville, & en leva le siège.

En 1336. la forme du gouvernement fut changée, avec approbation de l'empereur Louis IV., par le chevalier Rodolphe Braun, qui mit le petit- & le grand - conseil, ainsi que les tribus, dans l'ordre où ils sont encore aujourd'hui. Le conseil & les bourgeois, par reconnaissance, l'é lurent bourgmestre à vie. Après cet important changement, la guerre recommença avec l'Autriche & le comte de Rapperschweil, & c'est de là que prit naissance la conjuration, ou nuit de massacre, en 1350., de la part des aristocrates qui avoient gouverné Zurich jusqu'en 1336. Le duc Albert II. d'Autriche, assiégea deux fois la ville sans aucun succès, & l'empereur Charles IV. assista en propre personne au second siège, pour détourner Zurich de l'alliance des confédérés Helvétiques. Ainsi Zurich fut longtemps obligée de maintenir son indépendance par les armes. Le temps de la réformation fut une heureuse époque. Le don gratuit que la princesse-Abbesse Catherine de Zimmern fit de son Abbaye appelée *Frauen-Münster*, & d'autres convents, procurèrent à la ville, des sujets, des seigneuries & plusieurs revenus & droits de régale qu'elle possède aujourd'hui.

Les choses remarquables de la ville sont:

L'église cathédrale, appelée *Gross-Münster*, où il y a une épitaphe en métal avec ces mots: Anno Domini M. CCCCL. Obiit D. Jacobus Schwarzmaurer, Canonicus Capituli hujus Ecclesie. Item Agnes, Uxor legitima prædicti D. Jacobi.

L'église appelée *Frauen-Münster*. Une partie de l'église & des édifices voisins servent aujourd'hui à y conserver les archives de Zurich, ainsi que celles des confédérés Helvétiques; Trésor qui renferme plusieurs documents encore inconnus.

L'hôtel-de-ville, qui fut rebâti à neuf en 1694.

Les arsenaux. La maison des orphelins. Les promenades pu-

bliques qui sont : le Sihlhölzlein, la place à s'exercer à tirer, la place des tilleuls ou le *Lindenhof*, & la fortification au-dessus du fauxbourg appelé *Stadelhofen*.

Les *bibliothèques publiques* & remarquables sont : celle des bourgeois dans l'église d'eau ; celle des chanoines ; celle de la société de physique, avec sa collection d'insectes, de curiosités naturelles & de machines ; il y a aussi plusieurs bibliothèques particulières considérables, ainsi que d'autres collections de choses naturelles & de l'art, telles que des tableaux, des desseins & des estampes. Il y a aussi un salon d'antiques & de statues, qui fut commencé en 1775. Ce qui sera une rareté pour la ville, c'est la succession du poète Gueffener, dont sa famille est en possession. Elle consiste en XII excellents tableaux de sa main ; 3 volumes in-folio de desseins & d'études remarquables, & un volume qui contient toutes ses gravures.

Il y a un collège à Zurich, établi pour l'avancement des sciences & des arts, où des hommes célèbres ont enseigné jusqu'à présent ; une école des arts pour y former les artisans ; une école pour les filles ; un institut de médecine & de chirurgie, avec une bibliothèque & un théâtre anatomique. Il y a aussi 5 imprimeries de livres, une fonderie de caractères & deux librairies.

La fabrication d'étoffes de soie, de demi-soie, de toiles de coton & de fil, de mouffelines, de toiles peintes &c. &c. est ici très-considérable, & occupe plusieurs milliers de mains des gens de la campagne.

Jusqu'ici, Zurich est le premier & seul endroit de la Suisse où les maisons soient assurées en cas d'incendie. Ce ne fut d'abord qu'une entreprise de quelques particuliers. La contribution est de 30 xr. pour la valeur de 1000 fl., & à proportion, selon que la maison est estimée par le propriétaire-même.

ZUFIKEN (*Ober- & Unter-*). Paroisse catholique, dans le bailliage de Rordorf, Comté de Baden. L'escalier en limacon du clocher de l'église sert de limites entre le Canton de Zurich & le Comté de Baden. Le petit château qui est ici, est une résidence noble & franche de la juridiction de Baden. A une petite distance de là, du côté de Bremgarten, il y a un hermitage avec une chapelle, habité par un hermite,

ZUG ou ZOUG. Le VII. Canton & république, de la religion catholique. Il est borné à l'orient & au midi par le Canton de Schweitz; à l'occident par le Canton de Lucerne & les hautes provinces libres; au nord par le Canton de Zurich. Il a cinq lieues de longueur d'orient en occident, & environ 3 lieues de largeur. Ce Canton, qui est des plus petits, est des plus considérables à l'égard de sa fertilité. Le terroir de Baar produit principalement du blé, des fruits & un peu de vin. Il y a aussi beaucoup de châtaigniers sur les charmans bords du lac. Les rivières qui arrosent ce Canton sont: la Reufs, la Sihl & la Lorez; puis les lacs de Zoug & d'Aegeri.

Ce pays avoit beaucoup de noblesse dans le moyen âge; mais en 1177. il tomba sous la domination des comtes de Kybourg, & en 1224. par succession, à la maison d'Autriche, qui se servoit de sa situation pour mettre les villes foréales sous sa domination. C'est de Zoug qu'en 1315. l'Autriche assaillit les confédérés Helvétiques, près de Morgarten, & après avoir perdu la bataille, la garnison de Zoug causa bien du dommage à Zurich, à Lucerne & à Schweitz par ses fréquentes incursions. C'est ce qui obligea les confédérés Helvétiques de forcer une partie du pays à se rendre. Menzigen, Aegeri & Baar se rendirent aux Confédérés, en se réservant les droits dont ils étoient redevables à la maison d'Autriche. Quoique la garnison Autrichienne quittât Zoug, néanmoins cette ville refusoit d'entrer dans l'alliance des confédérés Helvétiques. Les Confédérés l'assiégèrent vivement, & les bourgeois, après s'être défendus vaillamment l'espace de 15 jours, se rendirent enfin & prêterent le serment de fidélité; mais avec cette condition, que la ville seroit dégagée de son serment, si l'Autriche venoit à son secours dans un temps fixé. Les bourgeois de Zoug envoyèrent donc une députation au duc Albert, qui étoit à Königsfelden, pour lui demander du secours. Dans le temps que les députés expoisoient au duc, dans le cloître du monastere, le cas urgent où il se trouvoient, le duc demanda à un de ses chasseurs qui passoit par là: si l'on avoit déjà donné à manger aux oiseaux? — Hermann, l'un des députés de Zoug, prit la parole, & dit: „Ah, Monseigneur! Ayez plus à cœur vos sujets que vos oiseaux, puisqu'ils sont tellement opprimés de leurs ennemis, qu'ils sont obligés de se

„ rendre à discrétion, si votre Excellence ne leur donne du secours. „ — Le duc répondit : „ Eh bien ! allez & rendez-vous ; dans peu nous reprendrons tout ce qu'on nous aura pris. „

Après ces entrefaites les Confédérés Helvétiques mirent des baillis dans la ville & dans le pays, jusqu'en 1415., pour y exercer les droits de l'Autriche. Mais les conseillers de la ville & du bailliage prenoient soin du gouvernement. En 1454. il fut résolu dans une diète tenue à Lucerne, d'incorporer entièrement la ville de Zoug dans l'alliance commune, sans faire aucune mention des droits de l'Autriche dans le traité d'alliance, d'autant qu'en 1415. l'empereur Sigismond après les avoir déclarés indépendans de l'Autriche, les avoit soumis à l'Empire.

La forme du gouvernement est démocratique à la ville & à la campagne. La souveraineté du Canton réside dans les bourgeois de la ville & dans les habitans des 3 communautés du bailliage extérieur. Toute l'assemblée générale est composée d'environ 4000 têtes ; elle se tient à Zoug, en plein champ, le premier dimanche de Mai ; les chefs du pays se rendent sur cette place, au son du tambour & de la flûte ; le reste du cérémonial est comme dans les autres Cantons démocratiques, si ce n'est que le Landammann se tient de bout au milieu de l'assemblée, avec le glaive du pays à la main, pendant tout l'acte. Le Canton a encore une autre espèce d'assemblée générale dans la ville, & particulièrement dans chacune des 3 communautés extérieures. C'est dans la première assemblée générale qu'on distribue les emplois de l'Etat & les bailliages ; mais c'est dans les assemblées particulières & extraordinaires qu'on délibère de la guerre, de la paix, sur les alliances, les impôts, les loix du pays &c. &c. Ces assemblées se tiennent en même temps & le matin, s'il est possible, 1. à Zoug, 2. à Aegeri, 3. à Menzigen & à Baar. L'après-midi suivante est destinée à recueillir & déterminer les suffrages. Parmi toutes ces assemblées la ville de Zoug donne un suffrage, & les 3 communautés ensemble donnent le second. Ainsi, quand le suffrage d'une des trois communautés s'accorde avec celui de la ville, pour lors celui de la ville est efficace.

Tout le Canton n'a point de sujets communs, il n'y a que la ville à laquelle appartiennent les grands bailliages de Cham, de Hüneberg, de Rysch ou Gangoldschweil, de Walchweil & de Steinhausen.

Le contingent de ce Canton pour l'armée confédérale de défense est de 400 hommes.

La bannière & les armes du pays sont d'argent à la face d'azur.

**ZUG** ou **Zoug**. Ville du Canton de ce nom, dans une contrée très-belle & fertile. C'est une des plus anciennes villes du Corps Helvétique. Tout près, & au-dessus de cette ville, est situé le château qui, autrefois, appartenoit aux nobles de Wildenbourg, mais qui présentement appartient à la famille des Collin. On prétend que l'église paroissiale de St. Michel, qui est hors de la ville, fut fondée par les comtes de Lenzbourg. L'église de St. Oswald, qui est dans la ville, renferme plusieurs mausolées. Le couvent des Capucins est remarquable par sa belle situation. Ils ont une bibliothèque qui est en bon ordre, & le couvent est très-nombreux à cause de son noviciat. L'hôtel-de-ville est le lieu d'assemblée du conseil-de-ville particulier & général, & du conseil des finances. C'est dans le nouveau collège qu'est la bibliothèque publique. Cette ville est en général agréable, ayant de belles rues & des maisons très-bien bâties. En 1435. deux rangées de maisons s'enfoncerent tout-à-coup dans le lac.

**ZURZACH**. Bourg considérable de religion mixte, dans le Comté de Baden, près du Rhin, où le grand bailli de Klingnau exerce la basse-justice au nom de l'Evêque de Constance. Les 2 foires qui se tiennent chaque année dans ce bourg, & qui sont fréquentées d'un grand nombre d'étrangers, rendent célèbre cet endroit. La première de ces foires tombe le second lundi après la Pentecôte; l'autre, le second lundi après la St. Bartholomé. Pendant ces foires la juridiction de l'Evêque de Constance n'y pas exercée; mais c'est le bailli de Baden, qui y administre les droits seigneuriaux.

La tradition dit: que dans le IV. siècle, Ste. Verene y établit la religion Chrétienne, & qu'un couvent de Bénédictins y fut fondé en même temps; qu'en 881. l'empereur Charles le Gros avoit annexé ce couvent à l'Abbaye de Reichenau; mais

que dans la fuite, ce couvent étant tombé dans la disette par les fréquentes guerres, incendies & pillages qui se firent dans cette contrée, les moines furent contraints de l'abandonner, & que l'Abbaye de Reichenau vendit tous ses droits en 1251. à l'Evêque Eberhard de Constance. Bientôt après, le couvent fut changé en collégiale. En 1294. le couvent & l'église ayant été réduits en cendres, la reine Agnès de Hongrie les fit rebâtir. Depuis 1712. c'est le bailli de Baden qui y nomme le prévôt, le doyen & le marguillier. Les autres chanoines sont nommés alternativement par le bailli & l'Evêque. Le mois de Janvier est pour le bailli, Février pour l'Evêque, Mars pour le bailli, & ainsi de suite.

Il y a sur le bord du Rhin, près du *Schlöflein* (petit château), encore beaucoup de débris d'un château Romain qui existoit du temps de Drusus, où l'on trouve de temps en temps des monnoies & des dés comme à Baden. Ainsi il est probable que c'est ici qu'étoit situé le *Forum Tiberii*, ou le *Cer-tiacum*, dont Ptolomée fait mention.

Aegidius Tschudi laissa en mourant la copie d'une inscription qu'il prit lui-même :

M. Junio M. F. Volt. CERTO

Dom. Vien. Veteran.

Mill. Leg. XIII. Geminæ.

certus est amiantus

pii hæredes fecerunt.

Il y a un fragment de cette inscription sur la muraille de l'église paroissiale, à côté de l'entrée; la pierre où étoit la dite inscription fut, par l'ignorance du peuple, brisée par le milieu, & l'autre moitié, employée dans la muraille.

ZWEY-LUTSCHINEN. Voyez *Lutschinen*.

ZWEY-SIMMEN. Châtellenie du Simmenthal, Canton de Berne. Elle appartenoit au comte de Griers, de qui Berne l'acheta en 1391. C'est dans cette contrée qu'est le beau glacier du Rätzliberg. Le bailli a sa résidence dans le château de Blankembourg.

ZWINGEN. Château & bailliage de l'Evêque de Basle. Il y avoit autrefois ici une famille noble de ce nom, dont le château passa aux nobles de Ramstein. Après l'extinction de cette maison, en 1459. l'Evêque Jean VII. garda ledit château.